Le Sénat

2e. ANNÉE, No. 7. MANITOBA. MERCREDI, 10 JUILLET, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" emi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI, 10 JUILLET, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes especes d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charrues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terr,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

j-n-o. Marchands à Commission.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. 1-aa

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt général des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce réglement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement special avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin:—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUES.

PRODUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

BACS.

Piétons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf	6	"
Charrette à deux roues	8	"
Voiture légère à un cheval	12	"
" double à deux chevaux	18	"
(Chevaux extra charges.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payés avant de faire la traversée).

Prix pour traverser les deux Rivières:

Cavalier, un cheval ou un bœuf	10	Sous.
Charrette à deux roues	12	"
Voiture légère à un cheval	18	"
" double à deux chevaux	24	"
Piétons	1	"

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donné pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera double excepté pour les piétons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les piétons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathédrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après, et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé),

JOHN NORQUAY,

M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,

Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1a.

Les suites désastreuses de trop grandes victoires.

Des désavantages positifs et directs se manifestent par suite du triomphe même de l'Allemagne, et des voix se sont déjà élevées pour en dénoncer publiquement la cause.

M. G. F. Kolb, célèbre politique allemand, fait remarquer que l'augmentation énorme du numéraire causée par le payement des milliards occasionné en Allemagne une diminution générale de la valeur de l'argent, et rend par conséquent, la vie beaucoup plus chère. "Tous les prix augmentent dit il, et cela d'une manière fabuleuse. Qu'adviendra-t-il lorsque les cinq milliards seront complètement payés par la France?" Mais les conditions financières dans lesquelles se trouve l'Allemagne ne semblent pas à cet auteur être la seule cause qui doivent faire désirer une transformation sociale." On manque partout d'ouvriers; dit-il; la guerre, bien qu'elle ait ete heureuse à un certain point de vue, a enlevé à l'Allemagne cent mille de ses plus robustes jeunes hommes morts de leurs blessures ou de maladie.

"Des milliers d'invalides qui pourraient, n'eût été la guerre, se rendre utiles aujourd'hui, ont besoin d'être soignés et servis. N'oublions pas non plus ceux qui ont rapporté de la guerre des germes de maladie. Vient ensuite une autre plaie de l'Allemagne: l'augmentation des charges militaires sanctionnée par le Parlement; puis une autre plaie, encore plus grande, l'emigration. "Le nombre des émigrants, dit M. O. F. Kolb, sera probablement, cette année, de 150,000, peut-être de 200,000, tandis que l'émigration ne s'élève, en France, qu'au chiffre de 6 à 8,000 individus par an." Le chiffre de l'émigration allemande prouve assez éloquemment que l'empire d'Allemagne est loin de faire le bonheur des Allemands.

"L'Allemagne, dit en terminant l'auteur, aura sans doute encore bien des tempêtes politiques et sociales à traverser, avant d'être à la fois "unie" et "libre," et d'avoir établi ses institutions sur une base qui leur permette de répondre aux besoins matériels de la nation. La Constitution de l'empire n'a pas conduit à ce but, et toute la politique de Bismark a précisément préparé, à l'intérieur, plus d'ébranlements qu'elle n'en a évités."

Variétés.

On sait que d'après une prédiction de Plantamour, une comète devait bientôt apparaitre, comète terrible qui n'amenerait rien moins que la fin du monde.

L'illustre astronome, Père Secchi, de la compagnie de Jésus, écrit à ce sujet la lettre suivante:

Rome, 10 Avril 1872.

« La nouvelle de la future comète est un des *canards* habituels fait pour rire et égayer le public aux dépens des pauvres astronomes. Que Plantamour ait prédit cette comète, c'est faux; je suis intimement lié avec lui, et il ne m'en a jamais parlé. C'est une annonce périodique qui, à force d'être répétée, finira par tomber juste, une comète finissant par se montrer

« D'après nos connaissances actuelles sur les comètes, il parait impossible qu'il en puisse résulter un choc ou un incendie. Tout au plus pourrait-il y avoir une pluie d'étoiles filantes. En effet, la terre peut traverser l'immense volume des comètes comme un boulet de cannon passe à travers un essaim de moucherons. C'était mon hypothèse à propos de la comète de 1861, et aujourd'hui M. Shiaparelli l'a démontré dans ses belles recherches.

» Du reste, le mois d'Août, le temps le plus chaud de l'année, est parfaitement choisi. Comme on remarque alors un plus grand nombre d'étoiles filantes, voilà un champ nouveau qui s'ouvre aux faiseurs d'almanachs. Pour mon compte, je pense que ces avis de comètes ont une signification cachée.

» Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

»Votre tout dévoué,

» P. A. Secchi »

M. le Dauphin frère du roi Louis XVI, aimait passionnément sa première femme qui était rousse et qui avait le désagrément d'odeur attaché à cette couleur.

Il fut longtemps sans aimer sa seconde femme et comme la reine lui en demadait la raison:

Hélas, madame, dit il, elle ne sent pas la femme!

—

Un provincial, à la messe du roi, accablait son voisin de questions.

—Quelle est cette dame?

—C'est la reine.

—Celle ci?

—C'est sa fille.

—Celle là?

—La comtesse d'artois.

—Cette autre?

L'homme de Versailles impatienté de tant de questions saugrenues, lui repondit;

—C'est Ste. Geneviève de Brabant, morte il y a deux cents ans.

—

Entre deux dames:

Qui est-ce qui vient vers nous?

—C'est Madame de B...

—Est-ce que vous la connaissez?

—Comment! vous ne vous souvenez donc pas du mal que nous avons dit d'elle hier?

— On aurait tort de croire que la France a le monopole des orages parlementaires; nous trouvons dans la *Presse* le récit d'une séance du Parlement Italien qui démontre que les deux versants des Alpes n'ont rien à s'envier l'un à l'autre.

"Le député Abignente ayant reproduit à la tribune un article injurieux de la *Perseveranza*, le ministre Lanza l'a vivement interrompu: "*Votre genre de discussion est déloyal et inconvenant. Vous en avez menti par la gorge! Lei mente per la gola!*"

"La droite aussitôt se lève et applaudit à outrance. La gauche escalade les bancs en criant et chuttant. Silence aux grognements, répliqua M. Lanza: à ce mot tumulte et désordre général; un moment on peut croire que les députés vont se livrer à un combat de pugilat.

"Le groupe de l'extrême droite se précipite vers la tribune et l'escalade malgré la résistance des huissiers.

"Couvrez-vous donc! crie t-on au président.

"M. Bianchieri cherche en vain son chapeau, il a disparu; en vain il en demande un aux collègues qui l'entourent; deux ou trois courent à leur banc pour en rapporter un, mais à ce moment un secrétaire agite le sien. Un député le saisit, et, dans sa précipitation à en coiffer le président, il le lui enfonce jusqu'au cou. L'agitation se calme, le gaz baisse, mais sur le fauteuil présidentiel on voit l'honorable Bianchieri se démenant à droite et à gauche pour ôter son chapeau qui l'étouffe et lui écrase le nez."

—La première bibliothèque du monde est la bibliothèque Impériale à Paris. Elle contient 1,500,000 livres imprimés, 150,000 manuscrits, 300,000 gravures et 100,000 mappes et chartres.

LE METIS.

MERCREDI, 10 JUILLET, 1872.

Les 1,400,000 acres.

Malgré les promesses du gouvernement d'Ottawa, rien n'est encore fait au sujet de la réserve des terres des Metis. D'un autre côté, Mr. McMicken, l'Agent des terres de la Puissance, vend tous les jours des lots à droite et à gauche, sans plus se soucier des droits non éteints des métis, comme si les uns et les autres n'avaient jamais existé. On va même jusqu'à citer des cas extrêmement graves où des droits incontestables ont été méconnus

Quand nous écrivons le nom de Mr. McMicken, nous ne voulons pas rendre cet officier responsable des faits qu'on impute à son département, car il n'agit et ne doit agir que d'après des instructions qui lui sont transmises d'Ottawa.

Mais n'est-il pas souverainement regrettable de voir le gouvernement d'Ottawa rester sourd à toutes les pétitions, mémoires, demandes et représentations qui lui sont faites sur le même sujet depuis deux ans?

Le Pacifique Canadien.

La *Minerve* a publié une série d'articles intéressants et instructifs sur le Chemin de Fer du Pacifique Canadien. Nous en détachons ce qui suit:

"Les distances sont

De New-York à San-Francisco par les chemins de fer *Union et Central Pacific*	3305	milles
De Montréal à Victoria par le chemin de Fer du Pacifique Canadien	2777	"
Différence en faveur de Montréal	528	"

La position de Montréal, cependant est beaucoup meilleure quand on compare les distances entre la Chine et l'Europe. Prenant Hong-Kong et Liverpool pour bâses de comparaison nous montrerons au moyen d'un autre tableau comment Montréal peut lutter contrs New-York dans le commerce transcontinental:

De Hong-Kong à Victoria	5700	milles
De Victoria à Montréal	2777	"
De Montréal à Liverpool	2662	"
Faisant	11,139	"
De Hong Kong à San-Francisco	5700	milles
De San-Francisco à New-York	3305	"
De New-York à Liverpool	2980	"
Faisant	11,885	"
Retranchant	11.129	"
Il reste une différence de	846	"

en faveur de la ligne viâ Montréal. Et comme le commerce cherche toujours la voie la plus courte, il est évident que cette ligne monopolisera le commerce transcontinental, quand elle sera bien organisée.

Ce commerce est énorme. L'année dernière, la quantité de thé importé de la Chine via San-Francisco s'est montée à 200,000,000 de livres. La plus grande partie de ce thé n'a fait que passer aux Etats-Unis pour être ré exportée en Europe en échange pour des produits industriels. Avec le chemin du Pacifique, il est évident que Montréal deviendrait l'entrepôt de ce commerce de préférence à New-York.

Mais l'Europe et L'Asie ont une autre voie de communications entre elles, c'est le canal de Suez. Notre chemin aura encore l'avantage sur cette route.

Un navire à voiles met le temps suivant par le canal de Suez:

Du Détroit de la Sond au Détroit de Babel-Mandeb	30	jours
De Babel Mandeb à Suez	30	"
Passage du Canal	5	"
De Peluse en Manche	45	"
	110	"

Nous supposons néanmoins, toutes choses favorables au trajet, car les navires allant actuellement dans la Mer Noire et la Méditerranée, sont retenus généralement de 10 à 15 jours à Gibraltar. Il leur faudra un remorqueur au Bas-Mahommed et dans tout le Canal, ainsi qu'à Peluse, soit qu'ils entrent ou sortent du Canal. Nous pourrions sans crainte d'erreur ou d'exagérations, fixer le trajet à 115 jours.

Maintenant voici les délais par le Canada pour le même navire qui partirait de la Manche:

De la Manche à Montreal	24	jours
Montreal au Pacifique	5	"
Transbordements	4	"
Du Detroit de Fuga à la Sonde	64	"
Gain par l'Amérique	18	"

Mais la Sonde n'est pas le terme du voyage. Le navire devra venir de Canton, Hong-Kong, de la Mer Jaune, du Japon, de Japon, Sumatra, etc, tous lieux à l'est de la Sonde. La moyenne d'augmentation sera près de 1000 milles pour le Canal de Suez et une diminution d'autant pour la ligne canadienne.

Ce sera donc une moyenne de huit jours ajoutée aux navires venant de Suez et une moyenne egale de huit jours retranchée aux navires allant au Detroit de Fuga.

La proportion sera donc celle-ci:

Par le Canal Suez	123	jours.
Par le Canada	89	"
Différence	34	"

Maintenant le commerce y gagnera considérablement sur l'assurance et sur le coût en général du transport des marchandises.

Avec une cargaison de 1800 tonneaux nous faisons le calcul suivant en supposant pour

Cargaison.	300,000
Coût du Navire.	200,000
	$500,000
Par Suez:	
Assurance 3½ par cent.	$17,500
Péage dans le Canal.	3,960
Fret à $16 par tonne.	28,000
Intérêt de marchandises pendant 123 jours à 7 par 100	7,000
Total	$57,260
Par le Canada:	
Assurance de New-York à Liverpool 1 p. 100.	$3,000
Fret à $3.20 par tonneaux de Liverpool à Montréal.	5,760
Transbordements.	4,000
Chemin de fer 27,000 milles ¼ centin par tonne par mille.	12,150
Intérêt pendant 82 jours.	4,900
Fret de Victoria à Shang-Hai.	14,000
Assurance dans l'Océan Pacifique.	3,000
	$46,810

Il faut ajouter l'avantage qui ne se traduit pas en chiffres, de la jouissance pour le commerce, un mois plus tôt de la marchandise et de la faculté pour les navires de gagner près d'un voyage en douze mois.

Voici pour les bateaux à vapeur les calculs les plus approximativement justes:

Par Suez:—		
De Hong Kong à la Manche	43	jours
Par le Canada:—		
De la Manche à Montréal.	9	"
Montreal à Vancouver.	5	"
Transbordements.	3	"
Vancouver et Hong-Kong.	24	"
	41	"

De Paris à Yokohoma Japon,

Par Suez:	44	"
Par le Canada:	36	"

Si nous nous en rapportons à une étude faite par une commission que le gouvernement hollandais institua au commencement des travaux du Canal de Suez, il fut constaté que la route de Suez, quoique plus courte que celle du Cap de Bonne-Espérance, exigerait pour un double voyage du même bateau, par les deux lignes, une dépense de 14,571 francs de plus de charbon, grâce à l'action des vents et des courants. L'assurance sur le navire, et la cargaison étant évaluée à $1,500,000 sera de deux par 100 plus élevée et demandera un surcroit de $30,000. Les droits du canal pour 3000 tonneaux de $6,666 ce qui donnera un total de $39,581 de surplus de dépenses contre le Canal de Suez, lequel surplus sera plus que suffisant pour couvrir les frais de transbordements et l'excédent de tarif par mille de chemins de fer qui ne sera au plus que $15,000.

Par le Canal de Suez, les marchandises marchent pendant une quinzaine de jours sous l'équateur ou dans les environs. Par la route du Canada, les marchandises voyagent constamment, à part de deux ou trois jours du 35 au 50 de latitude. Ce qui fait une différence énorme pour le commerce. Ainsi, le thé perd une partie de son mérite, en chauffant, aussi bien qu'une quantité d'autres produit délicats La route à travers les climats du nord deviendra indispensable.

En sorte que le chemin du Pacifique n'offrira pas seulement la route la plus courte, la plus prompte et la moins dispendieuse, mais encore la plus favorable aux produits.

Les elections dans Montreal.

Sir George E. Cartier se présente pour la division Est, M. P. Ryan, pour le Centre, et M. G. A. Drummond pour l'Ouest: les candidats de l'opposition sont MM. L. A. Jette, F. Cassidy, et l'Hon J. Young.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DU COLLEGE DE ST. BONIFACE, 3 JUILLET, 1872.

I.
COURS GENERAUX

I
COURS PREPARATOIRE:

English Part.—1st Division.—Reading and Spelling 1st prize, Elzeard Dauphinais; acc. Montrose Corrigal.

Writing.—1st prize, Elz. Dauphinais; acc., M. Corrigal.

Arithmetic (rudiments.)—1st prize, Frank Aymond; 2nd do., M. Corrigal, 1st acc., L. Bovette; 2nd do., Elz. Dauphinais.

2nd. DIVISION.

Reading.—1st prize, Louis Rollette; 2nd do., Alexandre Allard; 1st acc., Frank Aymond; 2nd do., Eddy Belanger.

Recitation.—1st prize, Louis Rollette; acc., Frank Aymond.

Mental Arithmetic.—1st prize, Patrice Dauphinais: 2nd do., Louis Rollette; 1st acc., John Campbell; 2nd do., Henry Rollette.

English Grammar.—1st prize, John Campbell; acc., Henry Rollette.

3rd. DIVISION.

Reading.—1st prize, Alexandre Bérard; 2nd do., Donald Gagnon; 1st acc., Louis L'Espérance; 2nd do., Patrick Dauphinais.

Intellectual Arithmetic.—1st prize, Alexandre Laliberte; 2nd do., Jean Baptiste Laliberte; 1st acc., Maxime Whiteford; 2nd do., Patrick Dauphinais.

French and English Conversation.—Prize Donald Gagnon; 1er acc Alexandre Berard 2d acc. Alexandre Laliberté.

English Grammar.—1er prize Alexandre Berard; 2nd prize Maxime Whiteford; acc. Donald Gagnon.

Parsing.—1st prize J. Bte. Laliberté; 2d prize Alex. Laliberté; acc. Pat Dauphinais.

II
PARTIE FRANÇAISE.

1ÈRE DIVISION.

Lecture et Epellation.—Prix Frank Aymond; 1er acc Elz. Dauphinais. 2d acc. Eddy Belanger.

2EME DIVISION.

Lecture.—Prix Louis Rollette; acc. John Campbell.

Manuel de Conversation anglaise et française.—Prix John Campbell; acc Louis Rollette.

3EME DIVISION.

Lecture.—1er Prix Alex. Bérard; 2d prix Ls. Lesperance; 1er acc Alex. Allard; 2d acc Don. Gagnon.

Grammaire française.—Prix Alex. Laliberte; 2d prix J. Bte Laliberte; 1er acc Pat. Dauphinais.

Exercises Orthographiques.—Prix Alex Laliberte; 1er acc. J. Bte Laliberte; 2d acc Max. Laliberte.

II.
COMMERCIAL COURSE.

I.
ENGLISH PART.

Practical Arithmetic.—1st prize Elz. Poitras, 2d prize Chrys Bousquet; 1st. acc. Thos. Ridsdale et Wm Lajimodiere; 2d acc F. Ness.

Book-Keeping (Principles.)—1st prize Fr. Ness et Elzeard Poitras, 2d prize Fr. Genthon 1st acc Max Lavallee; 2d acc Solomon Vennes.

Good keeping of books.—1st prize Robert Kittson; 2d prize Elzeard Poitras; 1st acc. Frederic Genthon 2d acc Edward Gibault.

Commercial Correspondence. 1st prize Edward Gibault 2d prize Wm Lajimodiere; 1st acc Fr. Ness; 2d acc Max Lavallee.

English Grammer and Parsing.—Prize Fr. Ness; 1st acc. Elz. Poitras; 2d acc. John Pambrun.

English Themes.—1st prize Frank Ness; 2d prize Ed. Gibault, 1st acc. Fr. Genthon; 2d acc. Elz. Poitras

English Versions.—1st prize Wm Lajimodière. 2d prize Edw. Gibault; 1st acc. Elz Poitras; 2d acc. John Pambrun.

Histoire Universelle.—1er prix Wm. Lajimodiere; 2nd prix Fr. Ness; 1er acc. Maxime Lavallee; 2d acc. John Pambrun.

Reading.—1er prix Fr. Ness; 2d prix Fred Genthon; 1er acc John Pambrun; 2d acc. Rabert Kittson.

Dessiner.—Prize M. Lavallee; acc Elz. Poitras; 2d acc. Wm. Lajimodière.

II
PARTIE FRANÇAISE.

Grammaire française.—1er prix Fr. Ness; 2e prix Elz. Poitras; 1er acc. Sol. Vennes; 2e acc. Max. Lavallée.

Exercises Orthographiques.—1er prix Elz Poitras; 2e prix Max. Lavallée; 1er acc. Fr. Ness; 2e acc. Fred. Genthon.

Analyse Grammaticale.—1er prix Maxime Lavallee; 2me prix Fr. Ness; 1er acc. Elz. Poitras; 2d acc. Chrys. Bousquet.

Géographie Generale.—1er prix Elz. Poitras; 2d prix Max. Lavallee; 1er acc. Fr. Ness; 2d acc. Solomon Vennes.

Lecture Accentuée.—1er prix Solomon Vennes; 2d prix Fr. Ness et G. Fisher; 1er acc Wm. Lajimodière; 2d. acc. Fred Genthon.

III
COURS CLASSIQUE.

1ERE. DIVISION
SYNTAXE ET METHODE.

Grammaire Latine.—Prix Frs. Gingras.
Version Latine.—Prix Wm Kitson.
Theme latin.—Prix Frs. Gingras.
Grammaire Française.—Prix Wm Kittson.
Amplification.—Prix Wm Kittson.
Arithmetique.—Prix Wm. Kittson.
Géographie.—Prix Frs. Gingras.
Mythologie.—Prix Frs. Gingras.
Histoire ancienne.—Prix Wm. Kittson
Histoire du moyenne âge.—Prix Frs. Gingras.
Grammaire grecque.—Prix Frs. Gingras.
Racines grecques.—Prix Grs. Gingras.
Histoire naturelle—Prix Wm. Kittson.

2EME. DIVISION.
BELLES-LETTRES ET RHETHORIQUE.

Préceptes.—Prix Louis Kittson; acc Max. Goulet.

Discours.—Prix Louis Kittson; acc Alex. Kittson.

Versions latinnes.—Prix Louis Kittson; acc Alexandre Kittson.

Themes latins.—Prix Alex. Kittson; acc. Louis Kittson.

Grammaire grecque.—Prix Alex Kittson; acc. Louis Kittson.

Versions grecques.—Prix Louis Kittson; acc. Max. Goulet.

Analyse litterraire.—Prix Louis Kittson; acc. Alex. Kittson.

Histoire naturelle.—Prix Alex Kittson; acc. Max. Goulet.

IV COURS.
INSTRUCTION RELIGIEUSE.

1er Cours.—1er prix Frank Aymond; 2d. prix Eddy Belanger; acc. Elz Dauphinais.

2o Cours.—1er prix Alexandre Allard; 2d prix Alex Berard et James Kittson.

3o Cours.—1er prix John Pambrun; 1er acc Frank Ness; 2d acc Geo. Fisher.

4o Cours.—Prix Elz. Poitras; 1er acc Alex. Kittson. 2d acc. Solomon Vennes.

II.
SPECIAL COURSES.

1o *Natural Philosophy.*—Prize Alex. Kittson; acc. Louis Kittson.

2o *Chemistry.*—Prize Louis Kittson acc Alex Kittson.

3o *Geometry (4 books of Euclid.)*—Prize Louis Kittson; acc Alex. Kittson.

4o *Algebra.* 1st Class.—1st prize Elzeard Poitras; 2d prize Frank Ness; 1st acc Max. Lavallée et Ch. Bousquet; 2d acc Wm. Lajimodière et S. Vennes.

2d Class.—Prize Alex. Kittson; 1st. acc. Louis Kittson; 2d acc. Max. Goulet.

5o *Caligraphy.* 1st Section.—Prize Henry Rollette; 1st acc Louis Rollette; 2d acc. John Campbell.

2d Section.—1st prize Max. Whiteford; 2d prize Alex. Laliberte; 1st acc Pat. Dauphinais; 2d acc Donald Gagnon.

3d Section.—1st prize Robert Kittson; 2d prize John Pambrun; 1st acc Elzeard Poitras; 2d acc Solomon Vennes.

6o *Débit dramatique.*—1er prix Alex. Kittson; 2d prix Frederic Genthon; 1st acc. Frank Ness; 2d acc. Louis Kittson.

7o *Linear drawing and Painting.*—Prize Alexander Kittson; acc. Louis Kittson.

8o *Music.*—1st Section.—Prize Louis Kittson; acc Wm. Kittson.

2d Section.—Prize Alex. Kittson et Max. Goulet.

3d Section.—Prize Solomon Vennes et Robert Kittson; acc. Elz. Poitras.

9o *Drill.*—1st prize Alex. Kittson; 2d prize Maxime Goulet; 1st acc Wm Kittson; 2d acc Frank Ness; 3d acc Edward Gibault.

— Lord Dufferin le nouveau Gouverneur General du Canada, est arrivé à Ottawa le 27 Juin au soir à 7½ heures, à bord du *Queen Victoria.* Il a eu une réception enthousiaste de la foule qui se pressait au debarcadère et a fait entendre de longs vivats, pendant que le cannon tonnait et la musique jouait le *Dieu sauve la Reine.* Plusieurs adresses lui furent présentées, entr'autres par le maire et les conseillers de ville. Son Excellence dit qu'il aura bientôt occasion de répondre à ces adresses, puis il se dirigea vers Rideau Hall. La capitale présentait une apparence de fête, des drapeaux flottaient sur les maisons et des arcs de triomphe s'élevaient à plusieurs endroits. Aujourd'hui, le gouverneur visitera les bâtisses du Parlement.

— Nous empruntons au *Nouveau Monde* de Montreal, du 1er Juillet, la nouvelle suivante:

A St. Cuthbert, le 26 courant, par le Revd. M. Brien, curé du lieu, M. Joseph Dubuc, M. P. P. de Manitoba, à Mademoiselle Marie-Anne Henault, troisième fille de M. Henri B. Henault de St. Cuthbert.

Tous les amis de Mr Dubuc, et ils sont nombreux ici, s'uniront à nous, nous en sommes sûr, pour lui souhaiter ainsi qu'à sa jeune femme tout le succès et le bonheur possible.

Mr. Dubuc doit nous revenir dans deux ou trois semaines.

— Le *Télegraphe* de Toronto a cessé de paraitre, la semaine dernière.

— Nous apprenons avec plaisir que M. le conseiller Onesime Loranger, vient d'être élu pro-maire de Montreal, dour le trimestre prochain.

— On assure que Sir John A. McDonald a entre les mains la resignation de M. Howe. On ajoute que M. Campbell va être nommé juge, et que les futurs ministres sont l'Hon. M McDougall et M. O'Connor pour Ontario, et l'Hon. J. MacDonald d'Halifax, pour la Nouvelle Ecosse. Bruits d'élections, et rien de plus.

— Quelques citoyens entreprenants de Napierville, village qui prend sans cesse du développement, y ont dernièrement établi une fabrique de fromage sur un excellent pied. Il appert que M. Bubé, secrétaire de la compagnie et marchand de Napierville, est allé à Napanee, P. O, où il a acheté tous les meilleurs matériaux nécessaires pour cette entreprise; de plus, on s'est assuré les services d'un homme reconnu très capable comme fabricant de fromage et depuis le premier de ce mois, l'entreprise est en pleine opération, et tout le donne à croire, avec beaucoup de succès.—*Minerve.*

NOUVELLE MANUFACTURE.—Une nouvelle manufacture de papier et de coton va être prochainement établie à Sainte Jeanna de Neuville, comté de Portneuf, sur la rivière Jacques-Cartier. La construction des bâtiments qui seront en pierre, à trois etages, sur une longueur de 200 pieds, a été déjà commencée et sera terminée cet automne. Le papier sera manufacturé avec du bois, et il y a 100 hommes engagés dans cette industrie.

— Les six nouveaux mandats dans Ontario sont échus à trois villes et à trois colléges ruraux. Toronto, Hamilton et Ottawa auront chacun un représentant de plus, ainsi que les comtes de Huron, Grey et Algoma Dans la Nouvelle Ecosse, Picton et le Cap-Breton auront chacun deux représentants ainsi que la cité et le comté de St. Sean, dans le Nouveau Brunswick.

— On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

On sait que M. le curé de la congrégation catholique de cette ville a doté ses paroissiens de plusieurs beaux etablissements; une église spacieuse, un superbe couvent, un collége et un joli presbytère. Mais il ne considère pas sa mission comme terminée; il veut encore mettre la main à l'œuvre, la clef à toutes ces constructions, qui rediront longtembs, toujours, le nom de leur devoué fondateur. Il vient donc de decider la fondation d'un Hôpital. Dans ce but, il a fait l'acquisition de la vaste maison de brique, construite à quelques arpents de la ville, sur le chemin de Lennoxville, par notre député actuel aux Communes, Sir A. T. Galt. Il a acheté la bâtisse et cinq âcres de terre à l'entour. La maison seule a coûté quatre mille piastre. Le prix d'acquisition eût donc été très modéré à quatre mille piastres, vu la grande valeur du terrain dans les environs de la ville. Mais M. Galt a voulu s'inscrire pour cette bonne œuvre, en donnant mille biastres pour en assurer le succès.—*Province de Québec.*

— La chambre des pairs d'Angleterre se compose de 4 princes du sang, 2 archevêques, 20 ducs, 19 marquis, 10 comtes, 23 vicomtes, 24 évêques, 232 barons, 16 pairs d'Ecosse élus pour chaque parlement et 28 pairs d'Irlande élus à vie.

Droit de Homestead

OU

CONCESSION GRATUITES.

Toute personne intéressée à se procurer un **DROIT DE HOMESTEAD** voudra bien faire attention à la clause ci-dessous de "l'Acte concernant les Terres Publiques de la Puissance" et s'y conformer:

DROIT DE *HOMESTEAD* OU CONCESSIONS GRATUITES.

33. Toute personne qui sera chef de famille, ou qui aura atteint l'âge de vingt et un ans, aura droit de se faire inscrire pour un quart de section ou une moindre quantité de terres publiques disponibles, dans le but de s'assurer un établissement exempt de saisie (*homestead*) sur ces terres. (Formule A.)

1. Mais la restriction faite, quant à la quantité, dans la présente clause, n'empêchera pas la concession d'une terre à bois à la même personne, conformément aux dispositions ci-après énoncées au sujet du bois dans les townships arpentés.

2. Lorsque deux personnes ou plus seront établies sur la même terre et voudront en obtenir un titre, le droit à l'exemption de saisie appartiendra à celle qui s'y sera établie la pr mière.

3. Pourvu que dans le cas où ces personnes auront fait des améliorations utiles, le Secrétaire d'Etat pourra ordonner la division de ce terrain en subdivisions légales, de manière à conserver à chacune d'elles, autant que possible, ses propres améliorations, et il pourra de plus ordonner que ce qui manquera de terrain à chacune d'elles pour former un quart de section, après cette division, lui sera fourni en subdivisions légales sur les quarts de section adjacents non occupés.

4. Les difficultés qui s'élèveront au sujet du droit à l'exemption de saisie entre différents colons, seront examinées par l'agent local de la division dans laquelle la terre se trouvera; et son rapport, ainsi que la recommandation qu'il fera à ce sujet, et les témoignages reçus, seront renvoyés au Secrétaire d'Etat pour qu'il en décide.

5. Les personnes qui réclameront le droit d'exemption de saisie pour cause d'établissement réel, devront déposer leur demande, dans laquelle elles feront une description du terrain établi entre les mains de l'agent local dans le district duquel il sera situé, dans les trente jours qui suivront la date de cet établissement, s'il s'agit de terres arpentées; mais s'il s'agit de terres non arpentées, le réclamant devra déposer sa demande dans les trois mois qui suivront l'arpentage de ces terres: et dans l'un ou l'autre cas, avant que le droit de préemption puisse être exercé, la preuve de l'établissement et des améliorations devra être faite devant l'agent local lors de la présentation de la demande.

6 Les personnes qui posséderont et occuperont des terres de la Puissance, pourront être inscrites pour d'autres terres contiguës à celles qu'elles posséderont; mais le tout, y compris ce qu'elles posséderont et occuperont déjà, ne devra pas excéder cent soixante acres, et devra être en subdivisions légales.

7. Toute personne qui demandera à être inscrite pour des terres en vue de s'assurer un établissement exempt de saisie, déclarera sous serment devant l'agent local (formule B) qu'elle a plus de vingt et un ans accomplis, qu'elle n'a pas déjà obtenu un établissement exempt de saisie en vertu des dispositions du présent acte, qu'au mieux de sa connaissance et de sa croyance, personne ne réside sur la terre en question, ou n'a droit d'en prendre possession à titre d'établissement exempt de saisie, et qu'elle fait cette demande pour son usage et avantage exclusifs, et dans le but de s'y établir réellement.

8. Après avoir fait cet affidavit, et l'avoir déposé entre les mains de l'agent local [et lui avoir payé comme honoraire la somme de *dix piastres* pour laquelle elle recevra une quittance de l'agent,] la dite personne pourra prendre possession de la terre désignée dans sa demande.

9. Relativement aux inscriptions de terres contiguës, le colon devra décrire dans son affidavit l'étendue de terre qu'il possède et occupe comme sa ferme primitive. La résidence réelle sur la terre contiguë n'est pas requise; mais il devra ensuite prouver qu'il y a fait *bonâ fide* des améliorations et qu'il l'a cultivée durant la période prescrite par le présent acte.

10. Nulles lettres-patentes ne seront accordées pour une terre avant l'expiration de trois ans à compter de la prise de possession, excepté tel que ci-après pourvu.

11. A l'expiration des trois ans, le colon ou sa veuve, ou les héritiers ou légataires de celle-ci, ou si le colon ne laisse pas de veuve, ses héritiers ou légataires, sur preuve trouvée satisfaisante par l'agent local, que lui, sa veuve ou leurs représentants comme susdit, ou quelqu'un d'entre eux, ont occupé ou cultivé la terre durant les trois ans qui ont suivi le dépôt de l'affidavit fait préalablement à l'inscription, le colon ou le réclamant aura droit à des lettres-patentes pour la terre; pourvu que ce réclamant soit alors sujet de Sa Majesté de naissance ou par naturalisation.

12. Lorsque le père et la mère seront morts sans avoir légué la terre, et s'ils laissent un enfant ou des enfants mineurs, il sera loisible aux exécuteurs (s'il y en a) du dernier décédé, ou aux tuteurs des enfants, avec le consentement d'un juge de la cour supérieure de la province ou du territoire où les terres seront situées, de vendre la terre au profit des enfants mineurs, mais pour nul autre objet; en pareil cas, l'acquéreur aura le même droit d'exemption de saisie que le titulaire primitif, et s'il remplit les conditions non exécutées attachées à ce droit, il recevra des lettres-patentes pour la terre, [sur paiement des honoraires d'office.]

13. La propriété des terres restera à la couronne jusqu'à l'émission des lettres-patentes; et ces terres ne seront pas, par conséquent, sujettes à saisie-exécution avant l'émission des lettres-patentes.

14. Dans le cas où il sera prouvé, à la satisfaction de l'agent local, que le colon a volontairement abandonné son droit à une terre, ou qu'il a été absent de la terre sur laquelle il s'était établi, pendant plus de six mois dans une année, alors il sera déchu de son droit à la concession de ces terres; et le colon qui aura ainsi abandonné son droit ou sa terre ne pourra s'inscrire plus d'une seconde fois pour une concession.

15. Quiconque ne sera prévenu des dispositions précédentes pourra, avant l'expiration des trois années, obtenir une patente pour la terre sur laquelle il se sera établi, y compris le lot de bois, s'il y en a un, formant une addition à sa concession, tel que ci-après pourvu, en payant le prix fixé par le gouvernement, lors de la prise de possession, et en fournissant la preuve qu'il s'est établi sur ces terres et les a cultivées pendant au moins douze mois depuis la date de son occupation.

16 La preuve de l'établissement réel et de la culture d'une terre se fera par un affidavit du réclamant devant l'agent local, appuyé du serment de deux témoins dignes de foi.

17. Toute cession et tout transfert du droit d'exemption de saisie, avant l'émission des lettres-patentes, seront nuls et non avenus mais seront considérés comme étant une preuve de l'abandon de ce droit, et la personne qui aura fait cette cession ou ce transfert ne pourra pas s'inscrire une seconde fois pour une concession.

18. Les dispositions précédentes se rattachent aux établissements exempts de saisie ne s'appliqueront qu'aux terres arables, mais non pas aux terres réservées comme terres à bois, ni à celles sur lesquelles l'existence de mines de charbon ou de minéraux sera connue à l'époque de l'inscription.

G. McMICKEN,
Agent des T. de la P. du C.

Resesve du Fort Garry.

Par suite de retards inévitables apportés à l'achèvement des arpentages du terrain avoisinant le Fort Garry, (lequel est une partie des terres réservess à la Cie. de la Baie d'Hudson par disposition du gouvernement Impérial), retards auxquels on ne s'attendait pas lorsque l'AVIS de vente fut donné pour la première fois.

Il est devenu nécessaire de différer la mise en vente publics de ces **LOTS** jusqu'à ce que les Plans fussent terminées, *ce qui sera fait pas plus tard que le 18 du mois courant*, époque à laquelle telle vente aura lieu ainsi que le comportent les avis publics à Ontario et Québec.

DONALD A SMITH.

Fort Garry, Manitoba, 5 Juillet, 1872.

Edifices Publics de Manitoba.

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées à l'Hon. M. James McKay, Fort Garry, seront reçues à son bureau jusqu'au 13 JUILLET prochain à midi, pour la construction et l'achèvement des bâtisses ci-dessous mentionnées, lesquelles devront être construites à Winnipeg ou auprès, Manitoba.

On pourra voir les Plans et Devis le et après le 2 JUILLET au bureau de l'Honorable M. McKAY ainsi qu'au département des Travaux Publics à Ottawa.

On exige des Soumissions séparées et un PRIX EN BLOC pour chaque Bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées comme suit, savoir:

"Soumission pour le Bureau de Douane et le Bureau du Revenu de l'Intérieur."

"Soumission pour le Bureau des Terres et le Bureau des Assistants-Receveurs-Généraux."

"Soumission pour le Bureau de Poste."

Les signatures de deux personnes solvables voulant se porter cautions de l'accomplissement des divers contrats devront accompagner chaque soumission.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 24 Juin, 1872.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU: A LA PHARMACIE APPELEE *BRICK DRUG STORE*, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 3 Juillet, 1872. 1a

Bœuf Égaré.

AMENÉ à M. Victor Mager un bœuf égaré, poil rouge, entre 6 et 7 ans d'âge.

Le propriétaire devra prouver sa propriété et payer les frais.

VICTOR MAGER,
Gardien d'Enclos.

St. Boniface, 27 mai, 1872. 3f.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des **MACHINES PORTABLES A VAPEUR** du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall, **OSHAWA, ONTARIO.**

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière améliorations, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix:

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non "	59 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc.	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Paquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleure route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872.

LIGNE DE TRANSPORT KITTSON DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Vapeurs pour transport de fret et de passagers

"L'INTERNATIONAL,"
LE "SELKIRK,"
LE "DAKOTAH."

Les vapeurs ci-dessus feront des voyages réguliers entre Moorehead et le Fort Garry durant la saison actuelle de navigation en rapport avec les Chemins de fer **NORTHERN PACIFIC** et **ST. PAUL ET PACIFIC**, et la Cie. des Diligences de Minnesota.

Les voyageurs s'épargneront de l'inquiétude et des frais en achetant des Billets de Parcours complet aux principaux bureaux de billets de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis.

Demander des billets par bateaux et chemin de fer de St. Paul ou Duluth.

Cette ligne transportera le fret uniquement aux conditions suivantes, savoir:

CONDITIONS ET REGLES GENERALES.

1o Cette ligne ne transportera pas de billets de banque, de documents précieux, d'espèces, de bijouterie, montres, tableaux, soiries ni dentelles, ni n'en sera responsable si les dites marchandises sont empaquetées et expédiées comme effets personnels ou sous tout autre nom.

2. Les voitures légères, d'été ou d'hiver, montres de marchandises, machines, poêles, fontes de toute espèce, marbres, miroirs, vitres de plus de 12 x 18, acides, liqueurs et liquides de toute espèce, confitures, &c., &c., mis en pots de verres ou de terre, meubles de ménage, coffres-forts et tout colis d'un poids inusité, ne sera transporté *qu'au risque du propriétaire* pour dommages ou bris durant le transport, et à moins de convention contraire le chargement ou déchargement de tel colis sera sujet à des frais supplémentaires.

3. Cette ligne ne sera pas responsable des dommages causés aux marchandises quand ils auraient pu être evités, par un emballage suffisant, ou ne seront pas le fait de la négligence des employés de la ligne.

4. Tous les colis doivent porter lisiblement le nom du consignataire et la destination; l'adresse à la craie ou sur cartes de papier ne suffit pas.

5. Le fret sera délivré aux entrepôts publics au lieu de la destination, et telle livraison sera la même, en autant que cette ligne est concernée, que si elle était faite aux consignataires, et complètera le contrat de la ligne.

6. Cette ligne n'entreprendra pas de livrer les effets à temps pour aucun marché particulier, ni ne sera responsable d'aucun délai ou dommage arrivé à des marchandises périssables, par la chaleur ou le froid, ou pour perte par coulage ou bris, ni pour aucune perte causée par le délai ou l'arrêt, de quelque façon que ce soit, mais expédiera tel fret avec la diligence et la dépêche raisonnables.

7. Cette ligne ne sera pas responsables des dommages arrivés à aucun colis dont le volume exigera qu'il soit transporté à découvert, ou pour dommages arrivés à des animaux vivants, pendant le teansit; et si le propriétaire ou l'agent n'est pas present pour signer une exemption (stock release), tel fret sera transporté *seulement aux risques du propriétaire*, soit pour la vie ou la perte des membres de tels animaux.

8. Cette ligne ne sera responsable en aucune manière de l'exactitude des frais accumulés (back charges) avancés de bonne foi par les autres compagnies de fret, et ne sera pas liée par des contrats fait par les agents de telles autres compagnies, soit par le tarif ou les conditions de transport autres que celles de ce tarif. Les agents de cette ligne prêteront toujours leur concours aux expéditeurs dans le remboursement de réclamations de surcharges ou pertes arrivées sur les lignes en correspondance.

9. Toute réclamation pour dommages ou surcharge arrivée sur les bateaux de cette ligne devra être faite dix jours après la livraison des marchandises, et envoyée avec la lettre de Connaissement et la note des frais au Bureau, à St. Paul, pour y être réglée.

10. Dans les cas de perte ou dommages pour lesquels cette ligne est responsable, le chiffre de telle perte ou de tels dommages sera compté d'après le coût original des dites marchandises à l'époque et au lieu d'expédition, et le fret au lieu de destination ou de livraison.

11. Cette ligne ne sera pas responsable de la condition ou du contenu des colis reçus en *mauvais ordre, non étanche* ou *impropre au transport*, et se réserve le droit, si c'est nécessaire, de tonneler ou remballer tel fret aux frais du consignataire.

12. Cette ligne ne sera pas responsable du coulage des aile, bière, vins ou liqueurs en fût ou en bouteilles, spiritueux, huiles, drogues, peintures et vernis, ou de tout dommage caché sur des colis reçus et livrés en *bon ordre apparent*.

13. Tous les articles très volumineux ou difficiles à remuer tels que chaudières, engins, machines de toute espèce, voitures, sleighs, instruments agricoles, etc. seront expédiés comme le croira la ligne, et porteront un tarif supplémentaire suivant la nature du fret.

14. Mobilier refusé à moins d'exempter la ligne de toute responsabilité.

15. Les arbres, arbusseaux, fruits verts ou tout autre article périssable devront être invariablement payés d'avance, ou du moins l'expéditeur devra en garantir le fret et les frais accumulés.

16. Toute expédition de fret se compte à partir de 100 lbs.

17. Tous les contrats sont faits sujets à une hausse de tarif si la chose devient nécessaire par suite des eaux basses.

18. Cette ligne ne recevra aucun fret pour transport sur ses bateaux à moins qu'il ne soit inséré dans toutes les lettres de connaissement (*Bill of lading*) une clause déclarant que les bateaux auront le privilège de décharger, remorquer et rembarquer; dans le cas où ils ne pourraient compléter leur voyages au port indiqué en marge par suite des eaux basses ou obstacles à la navigation, le contrat sera complet par la livraison du fret mentionné à la lettre de connaissement, à un entrepôt public au lieu le plus près possible. Les marchandises seront mises à couvert aux risques et frais du propriétaire, et le fret devra être payé au lieu de la livraison.

19. Les factures de marchandises américaines à destination de Manitoba doivent être adressées en double au Bureau Général à St. Paul, le jour de l'expédition; autrement, les marchandises seront sujettes à des retards à la Douane à Pembina.

20. On devra envoyer au bureau général à St. Paul, le jour de l'expédition, un reçu en double du chemin de fer donnant la description, le numéro et le poids de chaque colis expédié.

21. Toute lettre au sujet du fret et des passages doit être adressée au Bureau Général, à St. Paul.

22 Cette ligne se réserve le droit de changer ce tarif à son gré.

23. Les frais de douane pour certificats et jaugeage seront perçus du consignataire lors de la livraison des colis.

24. Marquez et consignez: "Care Kittson's Line, Moorehead."

25. *Il est compris que les expéditeurs ou propriétaires de marchandises transportées acceptent expressément toutes les stipulations et conditions de ce tarif et y consentent.*

Cette Ligne est organisée en vertu des Règlements du Trésor des Etats-Unis pour le transport du fret "en Entrepôt."

Pour plus amples renseignements s'adresser à

N. W. KITTSON, Gérant Général,
sur la Levée, St. Paul, Minn.

Winnipeg 28 Mai, 1872.—4f.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SENE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

CHEVAUX EGARES.

Le soussigné a dans sa bande de chevaux deux autres chevaux étrangers, l'un marqué F. V. sur l'épaule, et l'autre une jument aux quatre pattes blanches.

Le propriétaire recouvrera ses animaux en prouvant son droit et en payant les frais de cette annonce.

JOHN J. SETTER.

Portage de La Prairie, 18 Juin, 1872.

IMPRIMERIE PÂLE

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la varieté et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à detacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigne remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a

Lots Reserves.

TERRES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON,

FORT GARRY.

Les plans de la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson autour de Fort Garry connue comme "TERRES RESERVEES" pourront être examinés et les lots seront offerts en vente au public, au commencement de Juin.

DONALD A. SMITH,

Commissaire en Chef,

Cie. de la B. d'H.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS.

A VENDRE CHEZ

W. G. FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine etendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et reclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornees à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclame douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de ble par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour unegale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte chér, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays,

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installes.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

MEDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARECHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871. 1a.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'ete et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus definis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre precédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour où les demandes seront prises en consideration, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement defendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,

Greffier du Conseil Exécutif.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,

Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,

Pour le Secrétaire Provincial.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusquià ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Prepar z vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes executees promptement. Reparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première quaiite.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871